

1

FONDEMENT, CONSTRUCTION ET DIFFUSION
DE LA RÉFÉRENCE DANS LA SOCIÉTÉ

CE QUI FAIT RÉFÉRENCE : LIENS, LUTTES, COMMUNAUTÉS

Bernard Lahire, Professeur de sociologie à l'ENS-LSH et Directeur du Groupe de recherche sur la Socialisation (CNRS)

Résumé : Toute "référence", quelle qu'en soit la nature, suppose un lien entre "ce qui fait référence" et "ceux qui s'y réfèrent". Elle contribue par là même à faire la communauté de tous ceux qui partagent les mêmes "points de référence". Mais l'histoire des sociétés humaines fait apparaître aussi les tensions entre communautés aux références différentes et les luttes de pouvoir pour l'imposition de la référence légitime. Dans les sociétés différenciées et démocratiques se jouent ainsi de multiples luttes entre camps rivaux prétendant définir ou représenter la "référence" dans tel ou tel domaine (artistique, scientifique, politique, etc.). Et ces luttes – ordinaires ou historiques – pour l'imposition de références nouvelles ont pour enjeu, in fine, la vie et la mort sociale des groupes qui s'y rattachent.

Abstract : Any "reference", whatever its nature, supposes a link between "what makes reference" and "those who refer to it". It thus contributes to making the community of those who share the same "points of reference". But the history of human societies also reveals the tensions between communities with different references and the power struggles to impose the legitimate reference. In differentiated and democratic societies, there are multiple struggles between rival sides that pretend to define or represent the 'reference' in a particular field (arts, science, politics, etc.). What is at stake in those – common or historical – struggles to impose new references is, in fine, the social life and death of the groups connected to them.

Pour le sociologue, la question de la « référence » se pose immédiatement en termes « relationnels ». Qui dit « référence », quelle qu'en soit la nature (religieuse, morale, politique, culturelle, scientifique, technologique, économique, bureaucratique, juridique, etc.), dit « relation » ou « lien » entre « ce qui fait référence » (entité supra-naturelle, objet culturel, institution, individu réel ou imaginaire, passé ou présent, etc.) et « ceux qui s'y réfèrent » (individus, micro-groupes, sociétés ou civilisations entières). L'étymologie du mot « référer » renvoyant bien à cette opération de « mise en rapport », on retrouve cette idée centrale dans des expressions aussi différentes que « faire référence à », « se référer à » ou « en référer à ». Toutefois, la relation explicite entre « ce qui fait référence » et « ceux qui s'y réfèrent » cache les relations tout aussi réelles, mais non dites, entre tous ceux qui se rattachent aux mêmes choses, et qui partagent de ce fait les mêmes « points de référence ».

La référence commune est donc ce qui contribue à fabriquer la communauté culturelle en offrant aux individus le sol commun sur lequel ils vont pouvoir se rencontrer, la langue ou la monnaie communes avec lesquelles ils vont pouvoir échanger.

“ Bernard Lahire est professeur de sociologie à l'École normale supérieure Lettres et Sciences humaines et directeur du Groupe de recherche sur la Socialisation (UMR 5040 CNRS). Il a été membre de l'Institut universitaire de France (1995-2000) et dirige depuis 2002 la collection « Laboratoire des sciences sociales », aux Éditions La Découverte. ”

Dans l'histoire des sciences sociales, c'est sans doute ceux qui ont travaillé sur les sociétés traditionnelles, et notamment sur leurs mythes, qui ont les premiers souligné le rôle des références communes dans la production sociale d'une cohésion des groupes. Comme l'écrivaient les sociologues Peter Berger et Thomas Luckmann : « La mythologie représente la forme la plus archaïque de la maintenance de l'univers, de même qu'elle représente

certainement, en général, la forme la plus archaïque de légitimation². » Et le fondement de cette légitimation du groupe par ses mythes repose sur l'invocation rituelle de héros, d'ancêtres et, bien sûr, de dieux qui sont censés avoir instauré les us et coutumes que les hommes et femmes du présent se contentent de répéter ou de poursuivre. La référence à un passé fondateur non daté et inaccessible – référence à des êtres exceptionnels ou supra-naturels – est au cœur du fonctionnement de ces sociétés qui sont plus possédées par leurs mythes qu'elles ne les possèdent vraiment. « La fidélité têtue à un passé conçu comme

un modèle intemporel plutôt que comme une étape du devenir, ne trahit nulle carence morale ou intellectuelle, explique Claude Lévi-Strauss, elle exprime un parti pris systématique et attesté par une justification au moyen d'un argument unique : les ancêtres nous l'ont appris³. »

2 : Berger (P.) & Luckmann (T.), *La Construction sociale de la réalité*, Méridiens-Klincksieck, Paris, 1986, p. 151.

3 : Lévi-Strauss (C.), *La Pensée sauvage*, Plon, Paris, 1962, pp. 312-313.

Maintien à travers les rites et les mythes effectués par les chefs des clans, les chamanes ou les poètes oraux d'un ordre qui n'est pas contemporain de celui des hommes et qui a été fondé par des ancêtres, des dieux ou des héros culturels auxquels on se réfère rituellement : ce qui fonde la société n'est pas conçu comme une auto-fondation à la portée des hommes. L'origine pré-humaine de la société est extérieure aux pratiques

contemporaines. Et « chaque cérémonie est l'occasion renouvelée de rappeler que si la société est bonne, vivable, c'est grâce au respect des normes jadis léguées par les ancêtres. On comprend dès lors que la référence aux ancêtres soit impliquée logiquement dans les rites initiatiques : le discours mythique, la parole des ancêtres et eux seuls garantissent la pérennité de la société et sa répétition éternelle⁴. »



Amérindiens pendant une cérémonie traditionnelle à Vancouver, en Colombie-Britannique au Canada.

© Guillaume Herbaut / OEIL PUBLIC

4 : Clastres (P.), *Recherches d'anthropologie politique*, Seuil, Paris, 1980, p. 80.

Cependant, si la référence commune fait la communauté de tous ceux qui s'y réfèrent, elle contribue aussi à créer les distances et à maintenir disjointes les diverses communautés aux références hétérogènes. L'histoire des sociétés humaines fait apparaître ainsi les tensions entre communautés aux références différentes et les luttes de pouvoir entre communautés pour imposer aux autres leurs références propres. Regarder et apprécier (évaluer) la diversité culturelle du monde à partir de ce qui fait référence dans son groupe d'appartenance, c'est adopter un point de vue ethnocentrique sur le monde. L'absolutisation et la sublimation (au sens de « porter au sublime ») des traits de sa propre culture conduisent classiquement à découper tous les beaux costumes (Humanité, Vérité, Bonheur, etc.) à sa taille et à juger de la petitesse ou de la grandeur de tout le reste du genre humain à partir de ces costumes sur mesure. Les propos sur l'existence accomplie ou sur l'essence humaine en sa forme la plus achevée sont toujours des manières de boucler sur soi les limites de l'existence considérée comme étant digne d'être vécue et de mettre à distance ceux qui sont les plus éloignés de la définition de soi.

L'ethnocentrisme des groupes humains, écrivait André Leroi-Gourhan, les amène à assimiler leur ethnie à une « sorte de " moi " idéal, réunissant les qualités du bien et du beau ». Et quoi de plus fort symboliquement que de nommer « hommes » (ou les « complets », comme le rappelait Lévi-Strauss) les seuls membres de son groupe ? Qu'il soit tribu, village, nation, classe ou fraction de classe, le groupe peut décider de contenir l'humanité ou l'excellence humaine dans les limites de son territoire en

renvoyant le hors-limite à du « non-humain » ou à du « moins qu'humain ».

Par intégration pacifique, ou plus sûrement par conquête militaire, les communautés dominées sont forcées d'adopter les références du dominant. Mais le dominant se voit aussi souvent obligé, pour ménager les susceptibilités et obtenir l'assentiment de ceux qu'il a annexés, d'accorder à leurs références une place dans le système commun de références culturelles. L'organisation des références culturelles et culturelles communes suit toujours la logique de la structure des rapports de force entre les différentes communautés. Notant la « similitude frappante » entre les « organisations fidjienne et Winnebago », A. M. Hocart fait remarquer qu'une grande différence les sépare. Chez les Winnebago « chaque petit groupe a son culte spécifique dont la structure seule est identique à celle des autres clans⁵ » alors qu'« aux Fidji, les chefs claniques ne sont pas les chefs de rituels distincts, mais des fonctionnaires d'un grand rituel commun [...]. Les clans se différencient non pas sur la base de cultes différents mais par des fonctions différentes dans le culte commun⁶. » Et Hocart ajoute qu'« on peut observer les progrès réguliers de la concentration des rituels tout au long des périodes que [ses] archives recouvrent⁷. »

D'intégration en intégration, de conquête en conquête, on suit la montée progressive d'un polythéisme des références hiérarchisées, puis d'un monothéisme qui suppose une référence unique commune (un Dieu, un Texte sacré, etc.). En Mésopotamie comme en Égypte, on

5 : Hocart (A.M.), *Rois et courtisans*, Seuil, Paris, 1978, p. 179.

6 : *Idem*, p. 156.

7 : *Ibid.*, p. 156.

trouve par exemple des listes hiérarchiques qui classent du plus « haut » au plus « bas » l'ensemble des divinités. En Égypte, le Traité d'Amenope présente une liste qui commence « par le haut, avec les dieux, les demi-dieux et le roi ; il continue avec l'humanité en commençant par les rangs les plus élevés et en descendant jusqu'au plus humble des métiers d'homme libre, celui de berger⁸. »

En Mésopotamie, on trouve ce qu'on a appelé tout à fait anachroniquement des « codes juridiques » : des fragments du « code » d'Ur-Nammu qui fonde la IIIe dynastie d'Ur vers 2080 avant J.-C. ; des fragments de la législation de la ville d'Esnunna vers 1950-1900 avant J.-C. ; des fragments du « code » de Lipit-Istar, roi d'Isin vers 1875 et surtout le très commenté « code » d'Hammourabi (1728-1686 avant J.-C.). Tous ces rois législateurs invoquent le patronage des dieux. Ainsi, par exemple, la stèle d'Hammourabi montre le dieu Marduk dictant la loi au roi, qui déclare dans le prologue de son « code » être « préposé par les dieux à la gloire militaire et politique de son pays [...] et voué par les mêmes dieux au gouvernement et à la prospérité de son peuple⁹. » En haut de la stèle, on peut voir le dieu Marduk remettre au roi les insignes du pouvoir royal. Hammourabi est à la tête d'une sorte d'empire qui s'est substitué aux différentes cités-États rivales. Les princes locaux ont dû céder la place à des gouverneurs nommés par le roi, qui impose, du même coup, le dieu Marduk, évinçant ainsi les dieux des anciennes cités, rétrogradés dans la liste hiérarchisée des divinités. Le changement de références divines, et en l'occurrence le déplacement des dieux dans la hiérarchie, suit donc toujours de près les transformations

dans les rapports de domination entre peuples ou cités-États. Pour paraphraser le sociologue allemand Max Weber¹⁰, on pourrait dire que les groupes ou les communautés ont ainsi souvent lutté, au cours de l'histoire, pour le monopole de la référence légitime ou pour l'imposition légitime de la référence légitime.

L'usage fréquent de la métaphore religieuse dans les domaines culturels nous permet d'opérer une transition vers des objets plus contemporains et limités à des sphères d'activité plus restreintes. Ce n'est sans doute pas un hasard si l'on peut parler aujourd'hui de « Bible » pour évoquer un « ouvrage de référence », qui fait l'unanimité (ou la quasi-unanimité) dans l'ensemble d'une communauté scientifique ou culturelle. La Bible est le texte que peuvent s'approprier différemment des individus ou des sous-groupes différents, mais qui les réunit tous. C'est aussi l'idée de départ d'une série télévisée dont les multiples scénarios seront écrits par différents auteurs que l'on appelle dans le jargon du métier « la Bible », désignant ainsi les références centrales incontournables à partir desquelles les histoires les plus diverses vont pouvoir être déclinées à l'infini.

Dans tous les domaines d'activité, qu'ils soient politiques, économiques, culturels, scientifiques, etc., s'observent des luttes plus limitées, plus circonscrites, pour l'imposition de références légitimes. Qu'est-ce qui, à une époque donnée et dans un domaine d'activité donné, fait référence ? Difficile, pour le restaurateur comme pour le gastronome de la seconde moitié du XX^e siècle, de faire abstraction des guides gastron-

8 : Louis Maspero cité dans Goody (J.), *La Raison graphique*, Minuit, Paris, 1979, p. 181.

9 : Bottero (J.), *Mésopotamie. L'écriture, la raison et les dieux*, Gallimard, Paris, 1987, p. 193.

10 : Weber (M.), *Economie et société. 1. Les catégories de la sociologie*, Pocket, Paris, 1995.

miques, et notamment de ceux qui « font référence » (Guides Michelin et Gault-Millau notamment). Impossible pour les auteurs français du XVI^e siècle de faire fi des auteurs de l'Antiquité grecque ou romaine, ou, pour tous ceux de la seconde moitié du XX^e et du début du XXI^e siècle qui ont quelques prétentions littéraires, de ne pas s'inscrire dans la série – souvent citée, à quelques nuances près – des auteurs ayant contribué à transformer la littérature mondiale (Flaubert, Proust, Kafka, Joyce, Faulkner, Beckett, Virginia Woolf, Claude Simon, etc.). Chaque domaine relativement autonome d'activités, à chaque époque, connaît ses objets, ses outils, ses œuvres, ses personnages, ses institutions ou ses événements de référence plus ou moins incontestables.

Parfois s'observent des situations de monopole (*e. g.* lorsqu'une religion et des textes sacrés s'imposent à l'ensemble d'un peuple ou lorsqu'une société ou une série de sociétés se dotent des mêmes codes juridiques qui s'appliquent indistinctement sur tous les territoires concernés) ou de quasi-monopole (*e. g.* lorsqu'une domination technologique conduit de fait à un usage mondial massif d'un moteur de recherche sur Internet). Plus souvent, dans des sociétés différenciées et démocratiques, on assiste à des situations où se jouent des luttes entre une multitude de camps rivaux prétendant définir ou représenter la « référence » dans tel ou tel domaine (artistique, scientifique, politique, etc.). L'existence de magazines culturels de référence (Télérama, Les Cahiers du Cinéma, La Quinzaine littéraire, etc.) ou de guides gastronomiques prestigieux (déjà cités) n'empêche pas la coexistence d'une multitude de magazines concurrents (des plus commerciaux aux plus purs) ou d'une grande diversité de guides gastronomiques qui, des plus sélectifs aux plus populaires, orientent le public à la recherche de restaurants. Et la liste des écrivains prestigieux évoquée (de Flaubert au Nouveau Roman) peut tout aussi bien être snobée par des critiques ou des romanciers aux

références plus classiques, moins avant-gardistes ou qui s'inscrivent dans des lignées d'auteurs spécifiques à un genre (*e. g.* le « roman noir » avec les anglophones Raymond Chandler, Dashiell Hammett, Horace McCoy, Jim Thompson, Chester Himes, David Goodis, Mickey Spillane, James Ellroy ou les francophones Georges Simenon, Léo Malet, Frédéric Dard, Jean-Patrick Manchette, Jean-Bernard Pouy ou Didier Daeninckx).

Dans chaque cas (pour chaque domaine ou sous-domaine d'activités, à telle ou telle période de son histoire), on observe autant des luttes pour l'imposition des références légitimes que des phénomènes de « mise en commun » ou de « communion ». Ce sont en effet les objets, les institutions ou les outils de référence qui font que des individus se retrouvent tous, au moins pendant un temps déterminé, sur un socle commun ou reliés par une base de données commune. Étant donné que ce qui fait « référence commune » relie les individus les uns aux autres, manipuler (modifier marginalement ou révolutionner de fond en comble) ces références communes, c'est participer à la transformation plus ou moins radicale des opérations symboliques de regroupement et, du même coup, des groupes qui en sont le produit.

À ceux qui poseraient la question de savoir « qui décide » des références, la sociologie ne peut que répondre que l'installation plus ou moins durable de références, comme leurs modifications progressives ou leur remplacement plus brutal par des références nouvelles, ne se « décident » pas, au sens où elles seraient le produit de la volonté de quelques individus donnant le « la » et faisant la pluie et le beau temps en matière de vie religieuse, politique, scientifique, littéraire ou artistique. Ce qui fait référence, à un moment déterminé, est toujours le résultat complexe d'une multitude de coups de force plus ou moins contradictoires ou harmonieux pour l'imposition de références concurrentes. Les références,

même les plus unanimement reconnues, sont toujours le produit de luttes et de rapports de force passés¹¹.

Les procédés pour imposer des références sont variables historiquement et, lorsqu'ils ne sont pas purement et simplement le fruit d'une conquête militaire, ils dépendent bien souvent des principes de légitimité les plus communément admis dans les communautés ou les sphères d'activités en question¹². Ainsi, c'est dans des sociétés politiquement démocratiques (où les acteurs de la vie politique sont le plus souvent élus à la majorité) et économiquement organisées autour du marché (où la réussite d'une entreprise, quelle qu'elle soit, repose sur le niveau de ventes atteint par ses produits) que l'établissement de « références » par le nombre se déploie le plus largement. Hit-parade ou Top 50 des chansons les plus vendues ou les plus téléchargées, liste des meilleures parts d'Audimat obtenues par une chaîne télévisée, liste des meilleures ventes de livres ou de CD sur des sites Internet de commandes par correspondance ou hit-parade des intellectuels¹³ se substituent ainsi souvent aux jugements (plus élitistes) « par les pairs » qui forment en quelque sorte des sociétés aristocratiques fondées sur le savoir, la compétence, la maîtrise des connaissances ou des codes spécifiques. Mais si tout n'est pas tranché par le vote auprès du plus grand nombre ou par les ventes, c'est parce que toutes démocratiques et marchandes qu'elles soient, nos sociétés reposent aussi sur des univers réglés par d'autres principes que le seul suc-

cès commercial ou le seul suffrage universel. Titres scolaires ou sportifs, médailles Fields, prix Nobel, Césars ou Oscars sont attribués par des sociétés restreintes dont la sélection des membres est fondée sur la compétence. Selon que l'on adopte tel ou tel principe de légitimité, on pensera le jugement par le plus grand nombre (et par le marché) « vulgaire » ou « démocratique » et, inversement, on estimera le jugement par les pairs « pertinent » ou « snob »¹⁴.

Les principes de légitimation de la référence sont parfois aussi des mixtes sociaux, combinant légitimité des experts et légitimité par le nombre. Ainsi, dans un article du site de la FAO (Food and Agriculture Organization, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture¹⁵) intitulé « Un point de référence mondial pour la gestion responsable des océans », on peut lire que, le 15 juin 2004 à Rome, la FAO et six autres agences des Nations Unies ainsi que les principales agences scientifiques internationales ont célébré le deuxième anniversaire de la parution de *L'Atlas des océans des Nations Unies*, « source encyclopédique de connaissances en ligne comprenant, entre autres, des actualités, des données sur l'état des ressources marines, des analyses de grandes questions, des études environnementales et un accès à des cartes en temps réels ». Le texte de l'article, où se révèle bien la fonction « communautaire » de la référence qui constitue, en tant que « point d'entrée unique et complet » permettant « une

11 : Les différents domaines d'activités se distinguent cependant par le fait qu'ils se protègent plus ou moins efficacement contre le changement en s'appuyant à des degrés variables sur des procédures de fixation et de codification des références en question.

12 : Lahire (B.), *La Culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*, Paris, Éditions la Découverte, Coll. « Laboratoire des sciences sociales », 2004.

13 : Bourdieu (P.), « Le Hit-Parade des intellectuels français ou qui sera juge de la légitimité des juges ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 52/53, juin 1984, pp. 95-100.

14 : Dans le cas du jugement par des communautés restreintes, les individus mal classés ont toujours aussi la possibilité de mettre en doute la compétence des juges et de réclamer l'expertise des experts (dans la logique de l'interrogation : « Qui sera juge de la légitimité des juges ? », formulée par Pierre Bourdieu).

15 : <http://www.fao.org/newsroom/fr/news/2004/46213/index.html>

vision partagée et cohérente de la gestion des océans », une source de liens entre tous ceux qui s’y rapportent, s’appuie autant sur des arguments de fréquentation (« Des milliers de personnes consultent l’Atlas tous les mois. » ; « Deux ans après sa mise en ligne, *L’Atlas des océans des Nations Unies* est consulté par des milliers de personnes chaque mois, de tous les secteurs de la société et des quatre coins du globe », selon Serge Garcia, directeur de la Division des ressources halieutiques de la FAO et coordinateur du projet ») que sur des arguments concernant l’accumulation mondiale des compétences et des légitimités scientifiques (« L’idée derrière cette initiative est de regrouper l’expertise et les connaissances au niveau mondial »).

Se demander ce qui fait référence, à tel ou tel moment de l’histoire, pour des groupes et dans des domaines

d’activités très différents, chercher à savoir comment (à travers quelle série de luttes ? et sur la base de quels rapports de force ?) se sont imposées ces références, comprendre sur quels principes de légitimité elles reposent : une telle démarche constitue un excellent moyen d’étudier les communautés qui s’établissent symboliquement à travers ce qui, pour elles, fait référence (et ce à quoi elles se réfèrent). Les changements de *système* ou de *point* de référence, quant à eux, marquent toujours de grandes étapes dans la vie des groupes et sont parfois les signes de véritables révolutions, conservatrices ou progressistes (*e. g.* changement de référent divin, de référentiel politique, d’*épistémè* ou de patrimoine littéraire de référence). C’est pour cette raison que les multiples luttes – ordinaires ou historiques – pour l’imposition de références nouvelles sont toujours des luttes ayant pour enjeu, *in fine*, la vie et la mort sociale des groupes qui s’y rattachent.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Becker (H. S.)

Les Mondes de l'art, Flammarion, Paris, 1998.

Berger (P.) & Luckmann (T.)

La Construction sociale de la réalité, Méridiens-Klincksieck, Paris, 1986.

Bottero (J.)

Mésopotamie. L'écriture, la raison et les dieux, Gallimard, Paris, 1987, p. 193.

Bourdieu (P.)

« Le hit-parade des intellectuels français ou qui sera juge de la légitimité des juges ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 52/53, juin 1984, p. 95-100.

Bourdieu (P.)

La Distinction. Critique sociale du jugement, Minuit, Paris, 1979.

Clastres (P.)

Recherches d'anthropologie politique, Seuil, Paris, 1980.

Goody (J.)

La Raison graphique, Minuit, Paris, 1979.

Hocart (A. M.)

Rois et courtisans, Seuil, Paris, 1978.

Lahire (B.)

La Culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi, Éditions la Découverte, Coll. « Laboratoire des sciences sociales », Paris, 2004.

Lahire (B.)

L'Invention de l'« illettrisme ». *Rhétorique publique, éthique et stigmates*, La Découverte, Paris, 1999.

Lévi-Strauss(C.)

La Pensée sauvage, Plon, Paris, 1962.

Weber (M.)

Économie et société. 1. Les catégories de la sociologie, Pocket, Paris, 1995.